

Initiatives ministérielles

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, j'ai présenté cet amendement et je tiens à faire quelques observations qui à mon avis le justifient.

Il est évident que cette taxe est injuste envers les habitants du Nord. Dans le nord, je signalerai que le service téléphonique de base n'est pas à la disposition de tous ni à des prix abordables.

Pour reprendre, par exemple, les constatations d'une étude faite en 1981, les usagers du téléphone des Territoires-du-Nord-Ouest, du nord du Québec et du nord de l'Ontario dépensent en moyenne entre 625 \$ et 650 \$ par année en frais d'interurbain, alors que la moyenne était de 206 \$ par année pour l'ensemble des abonnés du réseau Bell. Il est bien évident qu'avec la cherté du coût de la vie dans le Nord et la modicité du revenu moyen par habitant, cela constitue une charge supplémentaire pour les gens qui vivent dans le Nord.

En particulier, comme je l'ai déjà signalé en d'autres débats, la taxe sur les télécommunications pénalise les petites entreprises des régions rurales qui sont obligées d'utiliser le téléphone pour passer leurs commandes et faire d'autres opérations avec les entreprises du Sud, ce qui les oblige à passer par l'interurbain.

Il y a un autre élément que je tiens à signaler, c'est que le radiotéléphone auquel recourent fréquemment les habitants des régions rurales du Nord est d'un certain point de vue frappé d'une double imposition, parce que chaque communication établie par le radiotéléphone constitue un appel interurbain. Les gens qui doivent utiliser le radiotéléphone pour communiquer avec l'école de leurs enfants ou leur médecin—et avec tous les autres correspondants que nous appelons généralement dans notre vie quotidienne—sont doublement pénalisés parce que ces appels deviennent des appels interurbains taxables.

J'aimerais ajouter une observation sur le caractère inflationniste de ce genre de taxe. Le gouvernement du Yukon, par exemple, a estimé qu'une augmentation de 1 p. 100 de la taxe sur les télécommunications coûte environ 4 millions à ses contribuables et au gouvernement. Bien entendu, le gouvernement du Yukon doit trouver cet argent quelque part. Toutes les communications interurbaines et tous les systèmes téléphoniques mobiles sont taxés. Les conséquences sont encore plus grandes pour les habitants du Nord.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un rapport préparé en 1989 par le Centre pour la promotion

de l'intérêt public qui a fait une étude assez complète des consommateurs du Nord et de la politique des télécommunications en mars 1988.

Ce rapport fait état de la nécessité des communications téléphoniques pour les gens du Nord et de la charge supplémentaire qu'ils devront supporter. Je voudrais citer ce rapport qui précise que le revenu par habitant des Inuit des Territoires du Nord-Ouest, par exemple, n'atteignait que 53 p. 100 de la moyenne par habitant pour la population canadienne dans son ensemble. Dans le nord du Québec, c'est 40 p. 100 seulement de la moyenne nationale, en dépit du fait que la famille moyenne dépense trois fois plus qu'un habitant du Sud pour les services facturés.

Il faut ajouter aussi que dans le Nord, comme le dit le rapport, la plupart des appels entrent dans la catégorie des interurbains. Dans le Nord, les appels interurbains sont la règle plutôt que l'exception en matière de service téléphonique. C'est une différence très importante qui motive en partie l'amendement que je propose.

Sur le plan fonctionnel, l'interurbain dans le nord et les régions isolées est équivalent aux appels locaux dans bien des régions du Sud. Pourtant, les abonnés du Sud peuvent faire une grande partie de leurs appels sans frais, alors que les gens du Nord paient pour pratiquement tous leurs appels.

C'est pourquoi, monsieur le Président, je propose cet amendement qui, s'il est accepté, réduira les frais pour les gens du Nord en rendant le système de télécommunications plus comparable à celui du Sud et donc plus juste.

[Français]

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion numéro 1 de l'honorable députée.

Ayant des enfants qui travaillent dans le Nord, un garçon à Koukdjuak et une fille à Blanc-Sablon, j'ai visité ces endroits du Nord du Canada et je me suis aperçu que la vie des gens du Nord est extrêmement difficile.

Les pénaliser maintenant en augmentant la taxe sur les communications, ne serait certainement pas acceptable.

Ces gens-là travaillent dans des conditions qui sont extrêmement difficiles. Ils font des sacrifices et, pour eux, les pénaliser, pénaliser les Inuit du Canada, je pense qu'un gouvernement qui a un cœur ne devrait pas le faire.